

Solidaires

Union
syndicale G10

Expressions Solidaires

n° 16 - Juin 2004 - 0,76 euros

La Sécu est notre bien à tous ...

Ils continuent leur sale boulot. Exactement comme s'il ne s'était rien passé. Dès le lendemain des régionales, plusieurs propositions de loi "made in MEDEF" étaient déposées à l'Assemblée nationale. Droit de grève, temps de travail, code du travail, services publics, assurance-maladie, libertés fondamentales : tout doit disparaître. Or, tout indique que cette politique anti-sociale est rejetée : élections, sondages, luttes sociales... Tout indique que l'immense majorité de la population ne reconnaît aucune légitimité à ce pouvoir et que beaucoup attendent l'occasion d'arrêter ce massacre et de reposer, dans la rue et tous ensemble, la question d'une autre société, une société qui ne fonctionne pas pour les intérêts d'une minorité.

Dans un tel contexte, le 1^{er} mai se devait d'être puissant et revendicatif ; très divers selon les villes, il n'aura pas été le point de lancement d'actions unitaires.

Des mobilisations sont organisées dans plusieurs secteurs professionnels, notamment dans les services publics, mais avec une multiplication de journées d'action sur des dates différentes. Pourtant, à chaque fois ce sont les mêmes questions qui sont posées : emploi, précarité, avenir des services publics... Si des mobilisations sectorielles sont nécessaires, elles ne sont pas suffisantes. La convergence de ces luttes demeure notre objectif.

Le projet de privatisation d'EDF est le symbole de cette politique : tout doit être fait pour empêcher le changement de statut d'EDF !

Nouvelle contre-réforme prévue par le gouvernement et au moins aussi grave que celle des retraites : celle de la Sécu. La mobilisation sociale a pris du retard sur le calendrier gouvernemental. Les confédérations se sont laissé piéger par le "diagnostic partagé" sur l'assurance-maladie en février. Il a fallu attendre début mai pour qu'une proposition de mobilisation nationale voit le jour, avec la journée de manifestations du 5 juin. Cette journée peut être le point d'appui pour un processus de mobilisation capable de faire reculer le gouvernement. Les collectifs unitaires locaux, regroupant syndicats, associations, citoyens ont un rôle déterminant à jouer dans cette bataille.

Paris, le 27 mai 2004



© Joël F. Volson

... ne la laissons pas privatiser!

Consultez notre site : www.solidaires.org

Privatiser la Sécu nuit grav

Depuis quelques mois, les données dramatiques sur l'assurance-maladie se multiplient : le déficit serait vertigineux et atteindrait 10 milliards d'euros en 2003, la fraude sur les cartes Vitale serait généralisée, le système serait "devenu fou", nous explique Douste-Blazy. Mais derrière ce discours alarmiste, ni le gouvernement, ni les médias ne donnent plus d'explications, laissant croire que les salariés sont les premiers responsables d'une situation catastrophique.

Un déficit n'a de sens que si on comprend son origine. En réalité, le déficit de l'assurance-maladie vient d'une politique menée sous la pression du Medef. C'est le chômage qui est la cause fondamentale du déficit : le ralentissement des recettes est un contrecoup de la croissance du chômage. 100 000 chômeurs en plus, c'est un milliard d'euros de cotisations en moins. De plus, le montant des exonérations de cotisations patronales non compensées par l'Etat s'élève à plus de 2 milliards d'euros. L'Etat doit par ailleurs 4 milliards d'euros aux différentes caisses de sécurité sociale et le patronat 2 milliards. Enfin, les employeurs ne déclarent pas tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles pour ne pas payer de cotisations, ce qui correspond à un manque à gagner

de plusieurs milliards d'euros pour la Sécurité sociale. Les déclarations de Douste-Blazy affirmant que 10 millions de cartes Vitale frauduleuses sont en circulation sont du même ordre. Le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) sur lequel il se base pour faire ses déclarations explique simplement que ce surplus est dû aux changements de régime ou de régions, et surtout aux doubles émissions de cartes au début du lancement de la carte Vitale...

Tous et toutes irresponsables ?

Mais la question du déficit et de la fraude ne sont que des prétextes pour le gouvernement et le patronat. L'objectif est de faire passer les assurés pour des irresponsables qui creuseraient aveuglément le trou de la Sécu. Avant la défaite de la droite aux régionales de 2004, Mattei ne cachait pas sa volonté de faire payer plus aux cotisants. Avec l'arrivée de Douste-Blazy, le discours change mais le projet reste le même. Sous prétexte de tournant social, le ministre se présente désormais comme le médecin au chevet de l'assurance-maladie. Comme sur les retraites, les salariés seraient des irresponsables alors que le gouvernement viendrait sauver notre système. Mais leur discours caricatural n'est là que pour cacher la volonté

du Medef et des ultralibéraux de la privatisation globale du système

Une réforme libérale.

Bien que le gouvernement tente des déclarations portant sur des points moins que le contenu de la réforme avec la parution du rapport Chacónise de diminuer drastiquement l'obligatoire dans la prise en charge des soins, en transférant le manque à gagner sur les assurances complémentaires. Ceci passe en particulier par la mise en place de la Couverture Maladie Généralisée (CMG) qui implique une diminution programmée de ce transfert des charges sur les assurés. Le credo libéral : ceux qui paieront les autres...

De fait, il s'agit bien de saisir le cycle d'une réduction des dépenses de

Des infos pour mieux lutter

Sites Internet

www.solidaires.org

Sur le site de Solidaires, l'ensemble des fiches réalisées par la commission sécu et les tabloids Solidaires contre la privatisation de la santé

www.sante.gouv.fr

Sur le site du ministère de la santé, les rapports du Haut Commissariat à l'Assurance Maladie, pour savoir ce qu'ils nous préparent

onala.free.fr

Site ressource qui rassemble de nombreux textes et analyses sur l'assurance-maladie

Bouquins

Fondation Copernic, **Main basse sur l'assurance maladie**, Syllepse

Attac, **Le complexe médico-industriel**, Mille et une nuits

Patrick Alloux, **La santé n'est pas une marchandise**, Editions de l'Atelier

Philippe Pignarre, **Comment sauver (vraiment) la Sécu. Et si les usagers s'en mêlaient? L'exemple des médicaments**, La Découverte

Philippe Pignarre, **Le grand secret de l'industrie pharmaceutique**, La Découverte

Attac, **Santé, assurance-maladie : quelle alternative ?** Mille et une nuits

Et pendant ce temps-là, ça continue!

Petit manuel de combat contre le Front national, Ras l'front Flammarion - 15 euros

Aussi longtemps que les plaies dont souffre la société française ne seront pas guéries, il y aura un avenir pour le Front national. C'est dire que le remède ne saurait être que politique; il passe par la reprise d'une activité citoyenne et militante dont la disparition a laissé le champ libre au Front.

Carte Vitale 2 et dossier médical partagé

3 questions à Irène Leguay et Thierry Lescant de SUD-Santé Sociaux

Le gouvernement parle beaucoup de son projet de dossier médical partagé et de la mise en place de la carte Vitale 2. Qu'en est-il exactement ?

La carte Vitale 2 est une carte Vitale améliorée. Aujourd'hui, la puce intégrée à la carte Vitale ne contient que des informations administratives sur l'assuré. La carte Vitale 2, elle, comptabilisera les actes médicaux et recensera le parcours médical du patient. Quant au dossier médical partagé, celui-ci vise à un partage des données concernant le parcours médical du patient et nous est présenté comme un élément favorisant une prise en charge adaptée du malade.

Au premier abord, on peut penser que cette disposition améliore effectivement la prise en charge des malades... Vous avez l'air d'en douter ?

Effectivement, si nous n'étions pas dans un contexte de libéralisation du système de santé, nous trouverions cette disposition plutôt positive. En réalité, il nous semble qu'il s'agit d'un prétexte fallacieux et que l'objectif réel est tout autre. N'oublions pas les déclarations de Douste Blazy sur les 10 millions de cartes Vitale en trop et la volonté du gouvernement de culpabiliser les assurés. Alors que l'on sait bien que l'argument de la fraude ne tient pas : dès qu'une carte est perdue, elle est automatiquement dévitalisée et devient inutilisable. L'objectif de ces dispositions est avant tout de permettre aux organismes de gestion de relever l'ensemble des actes et à terme de rejeter le remboursement d'actes jugés non rentables. Ce qui se dessine, c'est un contrôle

total sur les actes médicalisés. Avec l'entrée des complémentaires privées dans les organismes de gestion, on entrera directement dans la logique de gestion du risque. De plus, rien ne détermine pour le moment une limitation d'accès aux données médicales du patient. Ceci nous semble contradictoire avec le souhait d'améliorer effectivement la coordination des actes, alors même qu'il y a urgence à développer un meilleur rapport à la santé.

Quelles sont les pistes de réflexion que vous proposez à ce sujet ?

Ce qui pose problème, ce n'est pas en soi le partage de l'information sur le patient, mais bien la façon dont on l'encadre. Or on pourrait envisager une réforme de la santé libérale en créant des centres de santé publics dans lesquels existerait un partage de l'information. Aujourd'hui, rien n'est dit à propos d'une médecine libérale totalement autonome : les médecins généralistes ne sont tenus à aucune obligation. Si débat il y a autour du dossier médical partagé, celui-ci est à mener dans le cadre d'un débat sur la médecine libérale et sur le paiement à l'acte qui génère un rapport marchand à la santé. Mais aucun gouvernement n'a osé jusqu'à maintenant remettre en question le fonctionnement de la médecine libérale. On ne peut prétendre améliorer le système de santé tant qu'on ne posera pas clairement ce débat et qu'on ne réfléchira pas aux modalités d'un véritable système public de santé.

LA REFORME DE LA SECURITE SOCIALE C'EST PAS COMME

DIPLÔME



LA SANTE N'EST PAS A LA LOGIQUE DE L'OMC UNE MARCHANDISE

La "nouve

Voilà que depuis quelques semaines le gouvernement semble se préoccuper du mode de gestion des caisses d'assurance-maladie. Jouant sur l'aspect non-démocratique de cette gestion - par ailleurs avérée -, ce dernier nous propose d'y remédier grâce à la mise en œuvre de la "nouvelle gouvernance". Ça sonne bien, ça fait moderne, la gouvernance... mais que l'on ne s'y trompe pas : loin de lui l'idée de débattre d'une gestion réellement démocratique de l'assurance-maladie par l'ensemble des salariés. Au contraire, sous des dehors modernistes, le concept de nouvelle gouvernance cache mal son rôle clef dans le processus de privatisation de l'assurance-maladie.

En effet, il s'agit avant tout de faire une place dans les instances de gestion aux mutuelles privées et aux assurances complémentaires qui revendiquent ce rôle depuis longtemps

Il s'agit de réorganiser la gestion de l'assurance-maladie, d'abord en réunissant les trois caisses d'assurance-maladie - Cnam pour les salariés, Canam pour les professions libérales, Msa pour les agriculteurs -, dans une seule structure. Cette nouvelle

ement à la santé (publique)

voir appliquer leur politique de santé.

de détourner l'attention par des ts marginaux, il n'en demeure pas me a été rendu explicite dès 2003 elat. Globalement, ce rapport prént la part de l'assurance-maladie e des

un projet qui ne prend absolument pas en compte les questions essentielles

erture i définira le panier de soins. La dernier revient en réalité à un és eux-mêmes. Et ainsi que le veut ont payer seront soignés, pour les

nisme d'une réforme qui ne vise en le santé, mais qui, au contraire, fait

la part belle aux intérêts du secteur privé de la santé en diminuant la part des remboursements assumée par la Sécurité sociale et en augmentant les dépenses des ménages. Une fois de plus, c'est la solidarité fondatrice du système qui est remise en cause et les salariés seront les premiers touchés.

...et un projet antisocial

S'il est urgent de dénoncer cette contre-réforme, c'est probablement avant tout parce qu'elle ouvre la voie à un système de privatisation totale de la santé et à un système où les inégalités ne peuvent que se creuser. Par ailleurs, il convient de remettre en question un projet qui ne prend absolument pas en

compte les questions essentielles : amélioration des conditions de travail, renforcement de la médecine préventive, remise en cause du lobby pharmaceutique, réflexion de fond sur la médecine libérale, moyens financiers accrus pour les centres de santé et les hôpitaux publics, autant de questions laissées volontairement de côté par un gouvernement qui a depuis longtemps choisi son camp.

Pour une sécurité sociale solidaire

Si l'on entend défendre l'égalité d'accès aux soins, une évidence s'impose : la Sécurité sociale ne peut fonctionner sur le modèle des assurances privées. Pour cela, l'enjeu est bien de défendre un système où chacun cotise en fonction de son revenu et a droit aux mêmes soins quel que soit le montant de ses cotisations. Ceci implique parallèlement de s'opposer à un système où le remboursement dépend du risque encouru, ainsi que le font valoir les assurances privées. Pour cela, il faut renforcer le régime obligatoire d'assurance-maladie en l'amenant progressivement à une prise en charge des soins à 100 %.

Une telle réforme, réellement solidaire, ne pourra se faire qu'en refondant totalement notre système de santé. Cette refonte passe par un arrêt immédiat des subventions publiques envers le privé, notamment dans le secteur hospitalier, par une amélioration du financement de l'assurance-maladie exigeant le remboursement des dettes patronales et des dettes de l'Etat, mais aussi une augmentation de la part patronale des cotisations sociales, par une réflexion de fond sur le système de soins et enfin par une remise en question du lobby pharmaceutique en encourageant le développement des médicaments génériques et de la recherche publique.



À Toulouse, la mobilisation prend forme

A l'initiative d'Attac et de différentes organisations syndicales, un comité de défense de la Sécu s'est créé en mars 2004 dans le département de la Haute-Garonne. Regroupant des syndicats, (Solidaires, CGT-CPAM, CGT-Santé, FSU, SMG...) des associations (Attac, Act up...), des mutuelles et des citoyens mobilisés, le comité veut faire entendre la voix de ceux et celles qui se battent pour une Sécurité sociale solidaire. Plusieurs initiatives ont déjà été organisées par le comité dans tout le département. Pour le départ de Douste Blazy de la mairie de Toulouse, le comité et les grévistes de la médiathèque ont perturbé le solennel passage de pouvoir. Un pique nique et un débat le 1^{er} mai ont rassemblé plusieurs centaines de participants malgré le mauvais temps. Le comité a également appelé à murer symboliquement les locaux de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH).

Surtout, le comité organise chaque semaine plusieurs réunions d'informations pour expliquer les enjeux de la réforme. Dans les quartiers, dans les différentes villes du département, mais aussi dans les entreprises, comme c'est le cas chez les salariés de Météo France ou dans les hôpitaux. Une équipe a également réalisé un film d'une minute pour la défense de la Sécu qui sera diffusé dans certains cinémas de la ville avant les projections. Un site internet (www.defense-secu31.org) a également été lancé.

Le comité veut augmenter le nombre de réunions-débats et attirer d'autres signataires pour peser davantage sur la ville et sur le département, malgré les freins de certaines organisations syndicales traditionnelles.

Ce type d'initiative se multiplie partout en France, avec des collectifs qui ont pour vocation de dépasser les cadres syndicaux traditionnels. À Montpellier, à Lille, en Ile-de-France, dans différents quartiers parisiens, ces collectifs permettent à des citoyens de mener la bataille pour défendre les valeurs d'une Sécurité sociale solidaire, et de construire les mobilisations futures.

"Ile gouvernance" est arrivée !

structure aurait la possibilité de faire varier les taux de remboursement suivant le comportement des malades. Il s'agirait là d'une gestion par la restriction de l'accès aux soins, les malades les plus "économiques" étant les mieux remboursés.

Cette gestion deviendrait largement étatique puisque les directeurs de caisses, au niveau national et au niveau local, seraient nommés par le gouvernement, et auraient des pouvoirs étendus. Cette nouvelle structure devrait travailler en étroite collaboration avec les complémentaires. Or la logique des assureurs privés et de la plupart des mutuelles est totalement différente de celle de la Sécurité sociale. La Sécurité sociale permet un accès égal aux soins pour tous et toutes. Chacun paie en fonction de son revenu, sans tenir compte du risque qu'il représente. C'est une différence fondamentale avec les assureurs privés et même la plupart des mutuelles pour qui les plus pauvres peuvent payer moins, mais avec pour conséquence une couverture moindre. Ainsi, dans l'assurance-maladie, non seulement tout le monde peut être couvert, mais tout le monde est couvert de la même façon. L'introduction des mutuelles et des assureurs privés dans la gestion de l'assurance-

maladie risque donc d'aboutir progressivement au remplacement de la logique de solidarité par celle de la rentabilité.

A un tel projet, il faut répondre par l'exigence d'une démocratisation de l'assurance-maladie. Il s'agit d'abord de rétablir des élections à la Sécurité sociale afin que les assurés sociaux se réapproprient cet outil. Mais, il faut aussi organiser, tant au niveau local que national, des débats collectifs rassemblant tous les acteurs du système, organisations syndicales, associations de malades, mutuelles, professionnels de santé, etc. C'est à partir de ces débats que pourra être décidé ce qui doit être remboursé par l'assurance-maladie, c'est-à-dire les meilleurs soins disponibles, et en fonction de cela les moyens financiers à mettre en œuvre.

Le projet gouvernemental évite tout débat démocratique sur les orientations politiques en matière de santé et verrouille un peu plus le système qui pourra être privatisé en toute quiétude et dans la plus grande opacité.

Quelqu'un avait parlé de démocratie ?

La longue marche de l'assurance-maladie

Octobre 1945

Signature des ordonnances instituant la Sécurité sociale.

Avril 1947

Elections aux conseils d'administration des caisses de Sécurité Sociale. La CGT obtient 60% des suffrages, mais la CFTC, en s'alliant avec les représentants patronaux, va la mettre en minorité dans la plupart des caisses.

Août 1967

La Caisse Nationale est éclatée en trois caisses spécialisées et autonomes: la Cnam, la Cnav et la Cnaf gérant respectivement la maladie, la vieillesse et les allocations familiales. Les élections des administrateurs sont supprimées. Le paritarisme est instauré : les CA sont désormais composés pour moitié d'administrateurs désignés par le CNPF et d'administrateurs désignés par les confédérations syndicales.

Octobre 1983

Elections à la Sécurité sociale. Toutes les confédérations syndicales ont un président à la tête des caisses nationales, à l'exception de la CGT, alors qu'elle a recueilli 28,7 % des suffrages. Le renouvellement prévu tous les six ans n'a jamais eu lieu...

1996

Application de la réforme Juppé. Création de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) fixée à 0,5% des revenus. Augmentation d'un point de la CSG.

Octobre 2001

Le MEDEF et la CGPME quittent les CA des organismes de Sécurité sociale.

Octobre 2003

Lancement de la contre réforme de l'assurance-maladie avec la mise en place du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie.

Retour de Palestine

3 questions à la mission intersyndicale européenne (24 avril au 4 mai)

Pourquoi une mission syndicale en Palestine ?

Dans le cadre des Missions Civiles pour la Protection du Peuple Palestinien, qui se rendent en Palestine depuis 3 ans, cette mission (la 84^{ème} !) à caractère spécifique syndical et associatif, a réuni 52 militant-es de différents secteurs professionnels (Santé, Education, Transports, Nettoyage, Agriculture, Poste et Télécom, Bâtiment...), de toutes les régions de France avec quelque Suisses, Anglais et Espagnols, salariés et chômeurs, de différentes organisations (SUD, CGT, Confédération paysanne, CNT, AC !,

Droits Devant, Solidaires Paris...) dans l'objectif de tisser des liens à la fois avec des anticolonialistes israéliens et des militant-es du mouvement social palestinien, pour leur apporter notre soutien dans leurs luttes : contre l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza par l'armée israélienne, contre la construction du Mur de l'apartheid, pour la conquête de droits démocratiques pour les travailleurs et chômeurs.

Le peuple palestinien est aujourd'hui abandonné à son bourreau par les Etats occidentaux et arabes, et il a besoin plus que jamais de la solidarité internationale

pour tenter de desserrer l'étau qui se referme sur lui chaque jour davantage.

En quoi a consisté le travail de la mission sur place ?

La mission syndicaliste n'a pu se rendre qu'en Cisjordanie, l'accès à Gaza ayant été interdit à ceux qui souhaitaient s'y rendre. La mission, après avoir débattu à Jérusalem-Est avec des anticolonialistes israéliens (société civile, soldats refusant de servir dans les Territoires occupés, Femmes en noir...), s'est ensuite rendue à Ramallah où l'attendait le Centre pour la Démocratie et les Droits des Travailleurs (DWRC) qui avait organisé notre accueil et tout notre séjour en Palestine. Après un passage plus ou moins obligé par la Moqata et l'échange de salut avec Arafat, nous nous sommes séparés en 5 groupes pour nous répartir dans les principales villes : Jénine, Tulkarem, Naplouse, Bethlehem et Hébron. Sur place, chaque délégation a pu partager pendant plusieurs jours le quotidien des habitants des camps de réfugiés ou des villes et villages sous occupation militaire (check-points, couvre-feu, omniprésence de l'armée israélienne, implantation massive de colonies juives de toutes parts...). De nombreuses rencontres avec des syndicalistes sur leur lieu de travail, ou, plus souvent, de chômage (60 à 70% de la population active est sans emploi) se sont tenues, permettant de mesurer l'ampleur du mouvement qui cherche à structurer des outils de défense indépendants des institutions officielles (centra-

le syndicale du PGFTU, Autorité palestinienne), pour conquérir des droits élémentaires : protection sociale, paiement des salaires, droit au travail, code du travail... Ce qui nous a particulièrement frappés, c'est la remarquable entrée des femmes dans le champ social, qui créent leurs propres comités, coopératives de travail, et s'organisent pour revendiquer leurs propres droits et libertés.

Enfin, nous avons aussi de nombreuses fois manifesté avec les palestiniens contre le Mur qui enferme désormais villes et villages dans de véritables ghettos, les privant de l'accès à leur outil de travail, à l'eau, à l'école, à la santé, à toute forme d'échange.

Le 1^{er} mai, en point d'orgue, la mission a manifesté, aux côtés des comités de travailleurs de Ramallah, en signe de solidarité internationale.

Quels sont les projets de la mission pour les mois à venir ?

La mission ne s'arrête effectivement pas là. Dès le départ, notre projet était de faire venir à son tour une délégation de militant-es syndicalistes palestinien-nes en France. Nous venons d'opter pour que cela se concrétise en novembre prochain. Nos syndicats et Solidaires seront sollicités pour préparer, financer et rendre fructueux cet "échange", qui ouvrira la voie, nous l'espérons, à un véritable travail de solidarité internationale avec le peuple palestinien. Dans certains secteurs, des liens de coopéra-

Bilan après 3 semaines du siège de Rafah (frontière sud de Gaza)

- ◆ 155 maisons détruites
- ◆ 2000 personnes chassées et sans-abri
- ◆ 43 palestiniens du camp tués
- ◆ 12 manifestants abattus

Le tout par l'armée israélienne à la recherche de tunnels de "destruction massive".

source : agence de l'ONU pour les réfugiés, 25 mai 2004.

tion se mettent également en place pour une aide mutuelle dans le domaine de la formation professionnelle, syndicale. Ce ne sont ni les idées - ni les besoins - qui manquent ! Nous souhaitons aussi que d'autres missions syndicales et associatives se rendent en Palestine, car le mouvement syndical peut jouer un rôle majeur dans l'aide que la solidarité internationale se doit d'apporter aux travailleurs, femmes, hommes, jeunes et moins jeunes, de cette "terre" qui se bat pour conquérir ses droits à la démocratie et à la paix.

Les participants de SUD Education, Etudiant, Métallurgie, Nettoyage, Rail, Santé, Télécom

Cet article est dédié à Faadi Shalan Bahar, jeune palestinien tué le 10 mai d'une balle dans la tête par les soldats israéliens, lors d'un de leurs passages quotidiens au centre du village d'Abou Dis, désormais isolé par le Mur.



Fresque sur le Mur à Abou Dis (25 avril 2004)

Répression anti-syndicale

Depuis les grèves de 2003 et la vague de répression qui a suivi, les atteintes contre les droits syndicaux se généralisent n'épargnant aucun secteur.

A Sud Education, nous avons eu la primeur de cette attaque, d'une agressivité rare dans la Fonction Publique : notre camarade Roland Veuillet a été lourdement et ouvertement sanctionné pour son militantisme. Il a été muté d'office de Nîmes à Lyon, après avoir été suspendu de ses fonctions pendant 4 mois alors qu'il était en grève avec les surveillants de son lycée. Le rapport du proviseur justifiant cette mesure et la convocation d'un conseil de discipline ne mentionne que ses activités syndicales pendant cette grève, notamment son opposition au remplacement des grévistes par des précaires. Malgré une forte mobilisation, la sanction est tombée le 3/06/03. A présent validée par le Conseil d'Etat, cette mesure inique fait désormais jurisprudence. Le ministère refuse à Roland le retour sur poste après un an passé loin de chez lui. Sud Education attaque le recteur pour falsification du Procès Verbal du Conseil de Discipline, et un recours a été déposé à la Cour Européenne des Droits de l'Homme puisque ces procédures disciplinaires sont dérogoatoires aux principes du procès équitable.

L'affaire Veuillet a marqué le coup d'envoi d'une politique ostensiblement anti-grève dans la Fonction Publique.

Les mesures de rétorsion ont suivi en rafale dans l'Education nationale: retenues sur salaires appliquées de façon drastique et parfois abusive (jours fériés), procédures disciplinaires contre les profs ayant boycotté les examens, licenciement de précaires grévistes, pressions diverses (notation et services dégradés, mutations imposées à des surveillants, années de stages non validées, refus d'absences pour raisons syndicales).

La Fonction Publique est visée puisqu'il faut préparer le démantèlement du Service Public, mais tous les secteurs sont concernés par le projet de service minimum dans un premier temps, puis par la refonte totale du droit du travail voulue par le MEDEF.

Pour cela il faut casser les résistances. La liste des cas de répression anti-syndicale dans le secteur public serait longue, par exemple des infirmières de Sud Santé, des cheminots, des fonctionnaires territoriaux (nos camarades de Sud CT à Garches), des travailleurs sociaux sont victimes de mesures répressives (suspensions, conseils de discipline, pénalisation de leurs actions militantes). Dans le privé, c'est pire encore : ceux qui osent faire valoir leurs droits sont sanctionnés comme les grévistes de Maxi-Livres qui réclament l'application du code du travail, ou licenciés comme la déléguée de Sud Nettoyage, porte-parole des grévistes d'Arcade (voir encadré).

Les procédés employés contre les syndicalistes sont partout les mêmes : délation par non grévistes, plaintes d'usagers (à Montpellier le recteur prône l'utilisation de courriers anonymés), faux témoignages sous pression de la hiérarchie, courriers pointant des dysfonctionnements fabriqués, parfois même alliance avec certains syndicalistes. Souvent l'attaque est double : disciplinaire et pénale, avec accusations de rébellion et outrage, de mise en danger ou harcèlement de la hiérarchie !

La loi Perben 2, censée être dirigée contre la grande criminalité, pénalise les actions concertées : par définition, le syndicalisme est donc visé. On l'a vu avec la convocation de Charles Hoareau (responsable CGT des chômeurs recalculés) en vue de son inscription au fichier national des empreintes génétiques.

Devant la gravité de l'attaque, la Fédération des syndicats Sud Education a constitué une Commission contre la répression anti-syndicale, et appelle l'ensemble des syndicats de Solidaires à s'y associer, pour combattre ensemble l'arbitraire.

Contacts : Laurenc.pennequin@wanadoo.fr 06 72 01 97 77, fede@sudeducation.org 01 42 43 90 09 ; Appel à souscription : Les procédures engagées coûtent cher (20 000 euros dans le cas Veuillet). Chèques à envoyer à la Fédération des syndicats Sud Education

Non au licenciement de Fathy Mayant

Il y a un an, les femmes de ménage d'Arcade sortaient victorieuses d'un conflit d'un an contre Arcade et le groupe Accor. Cette lutte pour la dignité et contre l'esclavagisme moderne a obligé cette multinationale à modifier ses comportements moyenâgeux. Mais l'heure de la revanche patronale a sonné : Fathy Mayant, déléguée Sud Nettoyage vient de recevoir sa lettre de licenciement pour dépassement de son crédit d'heures syndicales ! Le soutien s'organise.

Pour tout contact : Sud Rail : 01 42 43 35 75 - www.sudrail.org



© Joël F. Volson

Pour nous contacter Consultez notre site : www.solidaires.org

ALTER - (pilotes) : 01 45 60 08 09.

SNABF - Banque de France : 01 42 92 40 25.

SNJ - Journalistes : 01 42 36 84 23.

SNMSAC - Mécaniciens au sol de l'aviation civile : 01 48 53 62 50.

SNUCCRF - Concurrence, consommation, répression des fraudes : 01 43 56 13 30.

SNUI - Impôts : 01 44 64 64 44.

Solidaires-Douanes : 01 55 25 28 85

SUD Aérien : 01 41 75 20 85.

SUD Anpe : 01 42 38 32 88.

SUD Cdc : 01 58 50 30 44.

SUD Centrale (Minefi) : 02 31 45 74 99.

SUD Chimie Pharmacie : 02 35 87 39 25.

SUD Collectivités territoriales : 05 34 44 50 35.

SUD Crédit Agricole : 06 10 89 72 88.

SUD Culture : 01 40 15 82 68.

SUD Education : 01 42 43 90 09.

SUD Energie : 01 47 65 30 97.

SUD Etudiant : 01 44 62 12 06.

SUD Fnac : 01 49 54 30 00 - poste 3430.

SUD Fpa : 06 75 79 65 58.

SUD Justice : 06 11 87 87 25.

SUD Michelin : 04 73 31 22 89.

SUD Métallurgie : 05 56 55 86 14.

SUPPER (métallurgie) : 01 34 59 77 73.

SUD Protection Sociale : 01 44 92 82 03.

SUD Ptt : 01 44 62 12 00.

SUD Rail : 01 42 43 35 75.

SUD Recherche : 06 82 04 74 38.

SUD Rural, ministère de l'Agriculture : 05 61 02 15 31.

SUD Santé-sociaux : 01 40 33 85 00.

SUD Sonacotra : 01 40 61 44 01.

SUD Travail, ministère du Travail : 01 44 79 31 65

SUD Vpc : 03 20 69 67 84.

SU au Trésor : 01 43 56 31 41.

SUI (Industrie) : 02 48 24 01 79.

SUD Insee : 05 61 36 61 36

SUD Caisses d'Epagne : 01 42 33 41 62

Spasmet (météo) : 05 61 07 96 87

Expressions solidaires
Journal édité par l'Union
syndicale - G10 «Solidaires»
Rédaction : 93 bis rue
de Montreuil - 75011 Paris
Tel : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org
Directrice de publication :
Annick Coupé
Commission paritaire et ISSN :
1104505397
Dépôt légal : à parution
Imprimerie : Rotographie
à Montreuil-sous-Bois (93)